



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 décembre 2013

## Communiqué de presse

### **Transfert de l'activité "Délivrance des permis de conduire" de la Sous-préfecture de Trinité vers la Préfecture**

La préfecture informe ses usagers que l'activité « délivrance des permis de conduire » de la sous-préfecture de Trinité est transférée à la préfecture, **à compter du 16 décembre 2013**, au bureau de la Réglementation, des Élections et de la Circulation situé à Fort de France :

Annexe de la Préfecture, (ancien immeuble CGM)  
10, avenue François Mitterrand  
Route de Sainte-Thérèse  
97200 FORT-DE-FRANCE

L'accueil des usagers se fait aux horaires suivants :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00  
mardi de 8h00 à 15h00

#### **Attention :**

L'accueil des professionnels des Établissements d'Enseignement de la Conduite Automobile (EECA) reste inchangé (dépôt et retraits des dossiers **complets** d'inscription d'auto-écoles à la sous-préfecture de Trinité).

#### **Contact presse**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1